RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00082
Numéro SIREN : 695 720 821
Nom ou dénomination : BFSA

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2015 sous le numéro de dépôt 200

1957 B 82 200

Arrivé au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, le
13 JAN. 2015

B.F.S.A.
Société par actions simplifiées

Au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : Avenue de la Roubine
06150 CANNES LA BOCCA

R.C.S. CANNES B 695 720 821 / 57 B 82

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze
Et le 2 janvier
A 14h

La société FINANCIERE BFSA, SAS au capital de 6.644.771 € immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le n° 504 836 636, et dont le siège social est situé à CANNES LA BOCCA, 06150, Av. de la Roubine, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc CORPORANDY, associé unique de la société B.F.S.A, SAS au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est Av de la Roubine, 06150, CANNES LA BOCCA, a pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de M. Jean-Luc PIEPLUS de ses fonctions de Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs

La S.C.P. Gilles Reynier-J.Lupo, co-commissaire aux comptes titulaire, a été dûment informée de la tenue de la présente réunion et est absente et excusée.

La société PriceWaterhouseCoopers Entreprises, co-commissaire aux comptes titulaire, a été dûment informée de la tenue de la présente réunion et est absente et excusée.

Le Président, donne lecture de son rapport.

JMC

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°200 en date du 19/01/2015

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission notifiée le 10 décembre 2014, par Monsieur Jean-Luc PIEPLUS de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 31 décembre 2014.

L'actionnaire unique décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités afférentes aux présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Pour la société FINANCIERE BFSA
Jean-Marc CORPORANDY

